

République du Sénégal

Un peuple-un But-une Foi

**MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS**



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

2021-2023

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE	4
II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE	5
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	5
IV. Cadre de performance.....	7
V. Programmation triennale des crédits: Budgétisation pluriannuelle sur trois (3) années	13
VI. Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement.....	17
VII. Conclusion	19
VIII. ANNEXES	19

INTRODUCTION

Le décret n° 2019-798 du 17 avril 2019 relatif aux attributions du Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions confère à ce dernier la mission de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines du Travail, du Dialogue social et des Relations entre le pouvoir exécutif et les Assemblées parlementaires, qu'elles soient nationales, régionales ou panafricaines. A ce titre :

- ✓ il représente l'Etat au sein des organismes techniques internationaux compétents en matière de travail et de sécurité sociale ;
- ✓ il prépare la législation et la réglementation relatives aux relations du travail et veille à leur bonne application ;
- ✓ il veille aux conditions de travail des catégories vulnérables notamment les femmes et les enfants dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des normes édictées par les conventions internationales en la matière ;
- ✓ il veille à la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie. Il est garant du libre exercice des droits syndicaux dans le respect des textes qui les régissent. Il est l'interlocuteur des organisations professionnelles de salariés et d'employeurs et favorise le dialogue entre ces deux catégories d'organisation ;
- ✓ il met en œuvre une politique de développement de la couverture sociale des travailleurs ; Il est responsable du suivi et du bon fonctionnement des organismes de sécurité sociale ;
- ✓ il assure la promotion du dialogue social et veille à la mise en œuvre du Pacte National de Stabilité sociale et d'Emergence économique.

Au titre des Relations avec les Institutions :

- ✓ il apporte son concours au Premier ministre et aux ministres concernés pour la préparation et le suivi des débats à l'Assemblée nationale et au Conseil économique, Social et Environnemental sur les projets de textes qui sont présentés par le Gouvernement ;
- ✓ en collaboration avec le Secrétaire général du Gouvernement, il assure une liaison permanente entre la Présidence de la République, la Primature, l'Assemblée nationale et le Conseil économique, Social et Environnemental en vue de faciliter l'organisation des débats ;
- ✓ en liaison avec le Ministre chargé des Affaires étrangères, il entretient des relations avec les institutions parlementaires de la CEDEAO, de l'UEMOA, des autres régions d'Afrique et de l'Union africaine. Il suit la mise en place des institutions parlementaires de l'Union africaine.

Le présent document s'articule autour de ces cinq parties suivantes :

- ✓ présentation générale du Ministère ;
- ✓ contexte de l'action ministérielle ;
- ✓ orientations stratégiques ;
- ✓ cadre de performance à travers les résultats attendus, les principaux indicateurs retenus et les cibles ;

- ✓ programmation budgétaire à moyen terme- Budgétisation en AE-CP.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Les attributions du Ministre du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI) sont fixées par le décret n° 2019-979 du 29 mai 2019. Aux termes dudit décret, le Ministre représente l'Etat au sein des organismes internationaux compétents en matière de travail et de sécurité sociale. Il a une mission de conception et de préparation de la législation du travail et de contrôle de son application.

L'organisation du **MTDSRI** résulte des dispositions combinées du décret n° 2009 -1448 du 30 décembre 2009 et du décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères.

Le MTDSRI comprend : le Cabinet et les services et organismes rattachés, le Secrétariat général et les services rattachés, les Directions avec leurs services centraux, leurs services déconcentrés, et les organismes sous tutelle.

Cabinet et les services et organismes rattachés

- Inspection interne ;
- Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- Haut Conseil du Dialogue social ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation.

Secrétariat général et services rattachés

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des études, de la planification et du suivi — évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

Les Directions

Les Directions sont la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), la Direction des Relations avec les Institutions (DRI) et la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE).

La DGTSS comprend des services centraux (la Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles, la Direction de la Protection sociale et la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes), des services rattachés (l'Inspection médicale du Travail et le Bureau administratif et financier) et des services extérieurs (les Inspections régionales du Travail et de

la Sécurité sociale, l'Inspection départementale de Rufisque, l'Inspection de la Zone Franche Industrielle de Dakar).

II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE

Le champ d'action du Ministère a évolué au cours des années du Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail en 1985, le département a abrité un moment la Formation professionnelle en 1994 avant de couvrir, en 2000, la Fonction publique, le Travail, l'Emploi et les Organisations professionnelles.

Depuis avril 2012, les fonctions liées à l'Emploi sont confiées au département chargé de la Jeunesse, tandis que celles liées au Travail et aux Relations avec les Institutions, qui relevaient de deux départements distincts en juin 2010, ont intégré le département devenu : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions (M.F.P.T.R.I.).

Septembre 2013 a marqué l'avènement du Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles (M.F.P.T.D.S.O.P) recentré sur deux grands pôles d'intervention, à savoir la Fonction publique et le Travail.

En juillet 2014, la fonction publique est érigée en département et la Direction des Relations avec les Institutions est de nouveau rattaché au ministère qui devient le Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions (MTDSOPRI).

En effet, la définition des politiques publiques, tout comme l'allocation optimale des ressources et les choix d'investissements publics, doivent répondre au mieux aux problèmes à résoudre dans les différents domaines d'intervention des administrations publiques. Tout processus de budgétisation est, aujourd'hui, articulé sur les priorités de l'Etat à travers ses projets et programmes d'investissements, créant ainsi les conditions d'une véritable croissance économique.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1 Stratégie du ministère et orientations

Au Sénégal, la question de l'emploi demeure actuellement la première priorité des populations et des politiques publiques. Ainsi pour surmonter les défis, le Plan Sénégal Emergent (PSE) vise notamment à favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain.

L'Axe 2, portant sur le Capital humain, vise expressément la Protection sociale et le Développement durable.

Les interventions du MTDSRI visent, conformément à la Lettre de politique de développement du secteur Travail et Protection sociale 2018-2022, en priorité la promotion et l'effectivité du travail décent à travers la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux, la consolidation du dialogue social, l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, la lutte contre les inégalités et les discriminations au travail et l'extension de la protection sociale.

Une gestion efficace des relations de travail doit, en effet, concilier au mieux l'exigence d'amélioration de l'environnement des affaires et celle de la protection des droits fondamentaux

au travail.

La concrétisation d'une telle vision, conforme aux objectifs de l'axe n°1 du PSE, a comme préalables un Code du travail adapté aux besoins des entreprises, des partenaires sociaux bien formés et une administration du travail outillée, moderne et efficace.

Le ministère, de par sa mission d'élaboration et de mise en œuvre du cadre juridique et des politiques et stratégies du marché du travail, doit jouer un rôle central dans la construction d'une économie compétitive, la promotion du travail productif et de l'investissement.

La stratégie d'amélioration du climat social et de l'environnement des entreprises repose sur la mise en œuvre du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique, instrument de régulation des relations de travail conclu sur une base tripartite par le gouvernement, les organisations professionnelles d'employeurs et les centrales syndicales de travailleurs.

Se fondant sur le PSE, la vision du département repose sur : « **Un travail décent pour tous les travailleurs, facteur de stabilité sociale et d'émergence économique** ».

Les orientations majeures du département sont celles décrites dans la Lettre de Politique sectorielle de Développement LPSD que sont :

- l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, du milieu et des conditions du travail ;
- l'extension de la protection sociale et la lutte contre l'évasion sociale ;
- l'amélioration du pilotage institutionnel du département.

3.2 Cadre stratégique du Ministère

Le cadre stratégique du MTDSRI est ainsi résumé:

Objectif général	Contribuer à l'émergence économique par la promotion du travail décent et d'un environnement propice à la compétitivité des entreprises.
Objectif spécifique 1 : améliorer la gouvernance du marché du travail	Programme 1 : Gouvernance du marché du travail
Objectif spécifique 2 : renforcer la protection sociale des travailleurs	Programme 2 : Protection sociale des travailleurs
Objectif spécifique 3 : assurer le pilotage, la gestion et la coordination du secteur Travail et Protection sociale	Programme 3 : Gestion, coordination et pilotage du secteur

3.3 Articulation de la stratégie sectorielle aux politiques nationales

Axes du PSE	Orientations (axes) stratégiques du MTDSRI	Programmes
Axe1 : « transformation structurelle de l'économie Axe3 : «Gouvernance institutionnelle, paix et sécurité »	Amélioration de la gouvernance du secteur	Programme 1 : Gouvernance du marché du travail
Axe2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	Renforcement de la protection sociale des travailleurs	Programme 2 : Protection sociale des travailleurs
Axe1 : « transformation structurelle de l'économie Axe3 : «Gouvernance institutionnelle, paix et sécurité »	Amélioration du pilotage institutionnel du secteur	Programme 3 : Gestion, coordination et pilotage du secteur

IV. Cadre de performance

Pour la mise en œuvre des politiques publiques qui lui sont assignées, le MTDSRI s'est fixé les objectifs globaux suivants :

- ✓ améliorer la gouvernance du marché du travail ;
- ✓ renforcer la protection sociale des travailleurs ;
- ✓ assurer le pilotage, la coordination et la gestion administrative du Département.

En termes de résultats au sein du département pour la période 2021-2023, il est attendu :

- ✓ des rapports de statistiques du travail validés et publiés ;
- ✓ une meilleure coordination administrative ;
- ✓ une bonne gestion des ressources financières et humaines ;
- ✓ une bonne exécution des marchés publics ;
- ✓ une meilleure politique de Communication ;
- ✓ une mise en place d'un environnement juridique attrayant ;
- ✓ une amélioration de la productivité du travail pour promouvoir la compétitivité des entreprises ;
- ✓ un développement d'un partenariat dynamique et fécond entre l'Etat et le secteur privé ;
- ✓ une promotion d'un climat social apaisé ;
- ✓ un renforcement du système d'informations sur le marché du travail ;

- ✓ un élargissement de la protection sociale dans le secteur formel;
- ✓ une extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ;
- ✓ une lutte contre l'évasion sociale ;
- ✓ une meilleure information de l'exécutif sur les activités des institutions ;
- ✓ un accès accru au Centre d'information et de documentation et au site web de la DRI ;
- ✓ une promotion d'un dialogue fécond et dynamique entre toutes les institutions de la République.

Les principaux indicateurs de performances retenus ainsi que les cibles sont présentés dans le tableau qui suit.

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence (2018)	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022
Objectif global : Un travail décent pour tous les travailleurs, facteur de stabilité sociale et d'émergence économique										
Gouvernance du Marché du Travail	OS1: Améliorer les conditions de travail des services centraux de l'administration du travail	Les conditions de travail sont améliorées	A1: coordination sectorielle	Nombre de services centraux de l'administration du travail équipés	Dénombrement	PV de réception	2	3	3	3
	OS2: Promouvoir et contrôler le respect de la législation sociale	La législation sociale est respectée	A2: Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Nombre de contrôles d'établissements	Dénombrement	Rapports/ fiches de contrôles des ITSS	4189	4385	4723	5285
				Proportion d'entreprises ayant respectées la législation sociale	(Nombre d'entreprises ayant respectées la législation sociale/nombre total d'entreprises contrôlées)*100	Rapports/ fiches de contrôles des ITSS				
				Baisse du nombre de jours de grève	Dénombrement	Baromètre sociale				
				Baisse du nombre de conflits collectifs notifiés	Dénombrement	Baromètre sociale				

	OS3: Améliorer le système d'information sur le marché du travail	Les statistiques du travail sont disponibles	A3: Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Publication du rapport annuel sur les statistiques du travail	Dénombrement	Compte rendu	1	1	1	1
Objectif global : Contribuer à la mise en place le socle de protection sociale										
Protection sociale des Travailleurs	OS2: Renforcer et étendre la protection sociale	L'Assurance Maladie Obligatoire est améliorée	A2: Renforcement et extension de la protection sociale	Pourcentage de travailleurs couverts par les IPM		Rapport d'activités DPS/IPS				
		Le cadre juridique de la Sécurité sociale est amélioré		L'avant-projet de Code unique de Sécurité sociale disponible	Draft disponible					
	OS3: Promouvoir la Sécurité et santé au travail (SST)	La Sécurité et santé au travail est améliorée	A3: Promotion de la Sécurité et santé dans les lieux de travail	Baisse du nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles	Dénombrement	Données CSS/ fiches de contrôles des ITSS	1 984			
Objectif global : Contribuer à la promotion d'une administration moderne et performante										
Pilotage, coordination et gestion administrative	OS1: Améliorer la coordination administrative	La coordination administrative est améliorée	A1: Coordination administrative	Nombre de dossiers traités	Dénombrement	Rapport d'activités/Rapport de performance	néant			
		Les conditions de travail des ITSS sont améliorées		Nombre d'ITSS construites	Dénombrement	PV de réception	1	2	2	3

	OS2: Améliorer le pilotage stratégique du ministère	Le pilotage stratégique est assuré	A2: Pilotage stratégique	Taux d'exécution du budget	Total engagement/ Total dotation x 100	Données budgétaires	98%	100%	100%	100%
				Pourcentage de marchés passés par rapport au Plan de passation de marchés (PPM)	Nombre de marchés passés/Nombre de marchés inscritsX100	Exploitation des PPM	ND	98%	100%	100%
				Pourcentage d'exécution du PTA	Nombre d'activités réalisées /Nombre d'activités validés dans le PTA x 100	Rapports semestriels de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des revues sectorielles	78%	90%	95%	100%
OS3: Améliorer la coordination et le suivi des travaux des Institutions ainsi que l'accessibilité de leur production	La coordination et le suivi des travaux des Institutions sont améliorés	Les capacités des attachés parlementaires et des agents de la DRI sont renforcées	A3: Coordination et suivi des relations entre les Institutions	Nombre de comptes rendus disponibles	Dénombrement	Exploitation des 2 rapports généraux	75 comptes rendus	75 comptes rendus	75 comptes rendus	75 comptes rendus
				Nombre d'acteurs formés	Dénombrement	Feuilles de présence	60 acteurs	60 acteurs	60 acteurs	60 acteurs

		Les documents (lois, rapports et avis) produits par les institutions sont accessibles aux citoyens		Pourcentage de documents numérisés et mis en ligne	Nombre de documents mis en ligne/ nombre de documents examinés par les institutions * 100	Liste des documents/ données fournies par le site web www.dri.gov.v.sn .	232 documents mis en ligne en 2018			
--	--	--	--	--	---	--	------------------------------------	--	--	--

V. Programmation triennale des crédits : Budgétisation pluriannuelle sur trois (3) années

Programmes	Nature économique	Années			Total
		2 021	2 022	2 023	
P1 : Gouvernance du Marché du Travail	Personnel	859 692 992	996 757 975	1 061 547 243	2 917 998 210
	Biens et services	644 450 000	972 898 5190	1 026 407 591	2 153 834 000
	Transferts courants	900 000 000	972 134 813	1 094 980 253	2 550 000 000
Total programme 1		2 404 142 992	2 941 790 978	3 182 935 087	8 528 869 057
P2 : Protection sociale des travailleurs	Personnel	63 690 392	73 880 855	78 683 110	216 254 357
	Biens et services	102 600 000	204 123 593	220 663 391	527 386 984
Total programme 2		166 290 392	278 004 448	299 346 501	743 641 341
P3 : Pilotage, coordination et gestion administrative	Personnel	315 784 836	366 095 932	389 892 167	1 071 772 935
	Biens et services	475 112 000	646 547 796	680 649 259	1 802 309 225
	Investissements exécutés par l'Etat	290 598 000	162 123 976	177 978 658	630 700 634
Total programme 3		1 081 494 836	1 174 767 704	1 248 520 084	3 045 782 328
Total général		3 651 928 220	4 394 563 129	4 730 801 672	12 777 293 021

Budgétisation triennale par activité

Programme Gouvernance marché du Travail				
ACTIONS	ACTIVITES	2 021	2 022	2 023
Coordination sectorielle	Equipement des services centraux de l'administration du travail	963 792 992	1 134 555 978	1 224 001 087
Total action	1	963 792 992	1 134 555 978	1 224 001 087
Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Subvention des Organisations professionnelles	350 000 000	350 000 000	350 000 000
	Transferts: HCDS	500 000 000	500 000 000	500 000 000
	Instauration de mécanismes de traitement, de suivi et d'évaluation des cahiers de doléances	8 000 000	20 000 000	45 000 000
	Promotion de la négociation collective	13 500 000	30 000 000	35 000 000
	Elaboration et mise en œuvre d'un nouveau Pacte national de	67 000 000	80 000 000	90 000 000

	stabilité sociale et d'émergence économique (PNSSEE)			
	Lutte contre le travail des enfants	26 900 000	35 000 000	45 000 000
	Evaluation du plan cadre national 2012-2017 contre le travail des enfants et adopter un nouveau plan d'action	8 000 000	26 000 000	35 000 000
Total action	7	973 400 000	1 091 000 000	1 100 000 000
Amélioration du cadre, des moyens d'intervention et du système d'information sur le marché du travail	Renforcement des moyens de contrôle des Inspections du travail dans les entreprises	352 450 000	410 931 680	460 631 680
	Promotion des Normes Internationales du Travail (NIT)	8 500 000	25 300 000	50 300 000
	Elaboration des textes d'application du Code du travail	16 000 000	46 502 320	73 502 320
	Elaboration et mise en œuvre un plan de formation des agents de l'administration du travail	15 500 000	60 000 0 00	80 000 000
	Réalisation d'études sur les pires formes de travail des enfants, les servitudes domestiques concernant le travail agricole et le transport urbain	7 000 000	25 000 000	45 000 000
	Revue du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage	7 000 000	10 000 000	15 000 000
	Production et partage du rapport annuel sur les statistiques du travail	9 000 000	17 500 000	12 500 000
	Dématérialisation des procédures administratives et mise en place d'une plateforme de gestion en ligne (télé déclaration de contrats, attestations, DASMO, bilan social)	13 000 000	25 000 000	25 000 000
	Réalisation d'une enquête nationale sur l'emploi salarié (DASMO et Bilan social)	30 500 000	50 000 000	50 000 000
	Conception et mise en ligne d'un portail web pour la DGTSS	4 000 000	14 000 000	15 000 000
Mise en place d'un Système d'observation et de suivi du travail des enfants (SOSTE) dans 6 régions	4 000 000	32 000 000	32 000 000	
Total action	11	466 950 000	716 235 000	858 934 000
Total Programme	19	2 404 142 992	2 941 790 975	3 182 935 087

Programme Protection sociale des travailleurs				
ACTIONS	ACTIVITES	2 021	2 022	2 023
Coordination sectorielle	Suivi et coordination des activités du Programme	80 190 392	117 260 448	132 062 703
Total action	1	80 190 392	117 260 448	132 062 703
	Elaboration d'un nouveau Code de sécurité sociale	30 000 000	15 000 000	17 000 000
	Renforcement des capacités des ITSS sur les techniques de gestion et de contrôle des IPM	18 000 000	25 000 000	20 000 000
	Mise en place de l'IPM des travailleurs non permanents	-	15 520 000	25 059 798
	Dématérialisation les procédures d'agrément des IPM	-	20 000 000	15 000 000
Total action	4	48 000 000	75 520 000	77 059 798
Promotion de la Sécurité et santé dans les lieux de travail	Renforcement du cadre juridique de la Sécurité et santé au travail	10 500 000	25 224 000	30 224 000
	Harmonisation des outils de collecte et de statistiques	-	5 000 000	-
	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation en SST	-	20 000 000	10 000 000
	Enquête sur le fonctionnement des CHST	7 000 000	10 000 000	15 000 000
	Intervention en SST en milieu de travail	20 600 000	25 000 000	35 000 000
Total action	3	38 100 000	85 224 000	90 224 000
Total programme	8	166 290 392	278 004 448	299 346 501

Programme Pilotage, coordination et gestion administrative				
ACTIONS	ACTIVITES	2 021	2 022	2 023
Coordination administrative	Suivi et coordination des activités des structures du Ministère	398 684 836	456 995 932	510 792 167
	Fonctionnement COSRISS	146 600 000	150 607 490	157 432 236
Total action		545 284 836	607 603 422	668 224 403
Pilotage stratégique	Suivi et coordination des travaux de construction et de réhabilitation des ITSS	290 598 000	162 123 976	177 978 658
	Planification, suivi et évaluation des programmes/projets et activités	24 012 000	37 280 306	29 881 823
	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	114 300 000	210 700 000	200 700 000
	Suivi de la passation et de l'exécution des marchés publics	12 100 000	22 000 000	13 500 000
	Suivi de l'information et de la communication	14 300 000	18 000 000	15 000 000
	contrôle et vérification interne	10 000 000	15 000 000	15 500 000
Total action	5	465 310 000	465 104 282	451 860 481
Coordination et suivi des relations avec les Institutions	Amélioration de la coordination et du suivi des relations avec les Institutions	23 500 000	51 560 000	67 935 200
	Amélioration de la communication avec les institutions et de l'accès à l'information institutionnelle	47 400 000	50 500 000	60 500 000
Total action	2	70 900 000	102 060 000	128 435 200
Total programme	8	1 081 494 836	1 174 767 704	1 248 520 084

Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

- **Tableau 1 : Niveau d'exécution des marchés**

Programmes budgétaires	Projets	Marchés non exécutés totalement en 2020	Prises en charge 2021	Reliquats attendus	Justifications
P3: Programme Pilotage, coordination et gestion administrative	Projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des ITSS	290 598 000	290 598 000		
Total		290 598 000	290 598 000		

- **Tableau 2 : tableau de budgétisation en AE-CP des projets d'investissement**

Programmes budgétaires	Projets d'investissement	Source de financement	2021		2022		2023	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
P3 : Programme Pilotage, coordination et gestion administrative	Projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des ITSS	Budget Etat	290 598 000	290 598 000	162 123 976	162 123 976	177 978 658	177 978 658
Total			290 598 000	290 598 000	162 123 976	162 123 976	177 978 658	177 978 658

VI. Conclusion

Le suivi-évaluation est du ressort de la Direction de l'Administration générale et de l'Equipe DAGE avec l'appui de la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation. Cette dernière travaillera sur la base d'un système qui fournira des informations de qualité permettant d'apprécier objectivement l'état d'exécution dudit document.

La mobilisation des moyens financiers et matériels est fondamentale et doit conditionner la réussite de la mise en œuvre des programmes du département. En effet, puisque les investissements requis étant énormes, la stratégie de financement s'articule autour de la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes.

Les principaux défis portent essentiellement sur la promotion, le respect et l'appropriation des principes et droits fondamentaux au travail. Il s'agit entre autre de la promotion du travail décent, de l'amélioration des conditions de travail, du respect de la législation du Travail, de l'efficacité de système d'inspection du travail, de l'attractivité de la législation du travail, du renforcement des systèmes formels de sécurité sociale et l'élargissement de la couverture et de l'extension de la protection sociale.

VII. ANNEXES

1. PAP programme 1
2. PAP programme 2
3. PAP programme 3

